

# République Française Collectivité Territoriale de Martinique Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

# **EXTRAIT DU PROCES VERBAL** DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2017

**Présidence : Alfred MONTHIEUX** 

Date de convocation : 08 Septembre 2017 Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre d'élus présents pour ce point : 10

Extrait n° BC-09-2017/113

Date de Publication :

1 6 MARS 2020

Objet : Création d'une commission thématique « subventions »

#### **ETAIENT PRESENTS:**

Alfred MONTHIEUX, Jean-Frantz CAUVER, Germain DUTON, Joachim BOUQUETY, Félix ISMAIN, Christian VERNEUIL, Thierry MARECHAL, Norbert MONSTIN, René VATENAR, Monique AUDINAY.

### **ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES:**

Gilbert COUTURIER, Joseph PERASTE, Lucien SALIBER, Belfort BIROTA, Sainte-Rose CAKIN.

### Le Bureau Communautaire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L.5211-9, L.5211-40-1,

**Vu** la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 août 2015,

**Considérant** que les demandes de subventions des organismes publics ou privés à CAP Nord Martinique sont de plus en plus importantes et récurrentes. Elles jouent un rôle important dans l'activité politique, administrative et financière de CAP Nord Martinique ;

Considérant que les élus communautaires reconnaissent l'intérêt de l'action associative et la volonté politique de les accompagner et de mettre en place un partenariat ;

Considérant que la procédure actuelle d'attribution des subventions n'est pas optimale ;

### Considérant les objectifs qui suivent :

- Une meilleure lisibilité de l'enveloppe financière disponible,
- Un traitement technique, administratif et financier homogène, centralisé des demandes qui permettrait de corriger un dysfonctionnement actuel (un retard important est à constater entre la date de la décision politique d'attribution et le versement effectif de la subvention),
- Un suivi administratif, technique, financier centralisé de l'attribution de la subvention,
- Une recentralisation du travail des commissions sectorielles, notamment les commissions développement économique, développement rural et agricole, littoral, mer-pêche, culture-patrimoine- tourisme, communication et, évènements, commission emploi, développement social et politique de la ville, aménagement du territoire, habitât, infrastructures. Il convient de redonner aux commissions thématiques permanentes de CAP Nord Martinique leur rôle : proposition, traitement et mise en œuvre des politiques publiques de l'EPCI dans leur champ de compétence.

**Considérant** le renforcement de la cellule subventions qui sera rattachée à la Direction Générale Adjointe « Finances-commande publique ». Cette cellule prendra en charge les dossiers de la demande jusqu'à la clôture.

Actuellement cette cellule rattachée à la Direction Générale Moyen Généraux fonctionne avec un agent.

Une cellule comprenant 4 agents :

- 1 agent en charge de l'instruction des dossiers
- 1 agent en charge de la rédaction des actes,
- 1 agent en charge du suivi administratif, technique et financier des dossiers
- 1 agent en charge des actions labellisées (de l'instruction à la clôture dossier);

Considérant que la commission subvention aura pour mission principale, eu égard aux travaux effectués par la cellule subvention, de donner un avis sur l'attribution des subventions aux tiers demandeurs avant l'avis de la commission finances et la prise de décision par le Bureau Communautaire ;

Considérant la composition de la commission « subventions » qui suit :

N	Président	Commission
1	MR Christian VERNEUIL	Développement économique (entreprises, pépinière d'entreprises, zones d'activités économiques, commerce)
2	MR Gilbert COUTURIER	Développement rural et agriculture
3	MR Thierry MARECHAL	Littoral, mer, pêche
4	MR René VATENAR	Emploi, développement social et politique de la ville (fusion des commissions insertion et emploi et commission Développement social territorial et politique de la ville)
5	MME Monique AUDINAY	Culture, patrimoine et tourisme
6	MR Duton GERMAIN	Aménagement du territoire, habitat, infrastructures
7	MR Joseph PERASTE	Communication et évènements
8	MR Norbert MONSTIN	Environnement
9	Mr Joachim BOUQUETY	Finances

Considérant que la présidence sera assurée par le président de CAP Nord Martinique. Il peut donner délégation de fonction aux membres du Bureau Communautaire, donc désigner un membre de la commission.

Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

#### Article 1:

**D'approuver** la composition de la commission subvention soit un total de neuf membres :

N	Président	Commission
1	MR Christian VERNEUIL	Développement économique (entreprises, pépinière d'entreprises, zones d'activités économiques, commerce)
2	MR Gilbert COUTURIER	Développement rural et agriculture
3	MR Thierry MARECHAL	Littoral, mer, pêche

4	MR René VATENAR	Emploi, développement social et politique de la ville (fusion des commissions insertion et emploi et commission Développement social territorial et politique de la ville)
5	MME Monique AUDINAY	Culture, patrimoine et tourisme
6	MR Duton GERMAIN	Aménagement du territoire, habitat, infrastructures
7	MR Joseph PERASTE	Communication et évènements
8	MR Norbert MONSTIN	Environnement
9 ·	Mr Joachim BOUQUETY	Finances

## Article 2:

D'approuver la possibilité d'y ajouter un autre membre en cas de nécessité.

# Article 3:

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Pour: 10 Contre: 00 Abstention: 00

Abstention déclarée : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le

-9 MARS 2020

Le Président

Alfred MONT HE WX 53 80 12